



ACCORD DE SALAIRES DU 19 JANVIER 2006

Les parties signataires du présent accord sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1 : Revalorisation des salaires minima

La grille de salaires issue de l'accord signé le 16 décembre 2004 est revalorisée comme suit :

Article 2 : Valeur à compter du 1^{er} février 2006

A compter du 1^{er} février 2006, la valeur du coefficient 700 est établie à 1235.

La valeur de référence est fixée à 1236 et la valeur du point est égale à 6,07.

Barème des salaires minima bruts mensuel – Valeur au 1^{er} février 2006

	Valeur du point : 6,07	
	Valeur de référence : 1236	
Coefficient	Indice salarial	Valeur mensuelle
700		1235
710	3	1254
720	8	1285
730	18	1345
740	30	1418
750	46	1515
800	64	1624
810	86	1758
820	115	1934
830	142	2098
900	211	2517
910	232	2644
920	297	3039
930	447	3949
940	607	4920

FÉDÉRATION DE LA PLASTURGIE

65, rue de Prony – F 75854 Paris cedex 17

Tél. : 33 (0) 1 44 01 16 16 – Fax : 33 (0) 1 44 01 16 55 – E-mail : accueil@fed-plasturgie.fr – www.laplasturgie.fr

Siret : 304 153 927 00021 - APE 911 A

HQ FD
WD YD
PE

Article 3 : Clause de révision

Afin de tenir compte des dispositions légales et conventionnelles, les parties sont convenues de se revoir en juillet 2006 pour réajuster, le cas échéant, le barème des salaires minima.

Article 4 : Conditions d'application de l'accord

Les dispositions ci-dessus du présent accord ne s'appliqueront dans les entreprises ou établissements qu'à condition que ceux-ci aient mis en place l'accord de classifications de la Branche signé le 16 décembre 2004.

Article 5 : Formalités

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Il entrera en vigueur à la date de sa signature.

L'accord sera soumis à la procédure d'extension.

Pour la Fédération de la Plasturgie
Laure BEVIERRE



Pour la Fédération Nationale du Personnel
d'Encadrement de la Chimie "CFE CGC"
Sylvain DIDO



Pour la Fédération C.M.T.E. - C.F.T.C.
Secteur CHIMIE
Yannick DUBOIS



Pour la Fédération Nationale
de la Chimie "CGT-FO"
Hervé QUILLET



Pour la Fédération
Chimie-Energie "CFDT"
Pierre-Michel ESCAFFRE



Pour la Fédération Nationale
des Industries Chimiques "CGT"
Lionel KRAWCZYK